



## DEPARTEMENT DU FINISTERE

### COMMUNE D'ARZANO

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### SEANCE DU 2 NOVEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le deux du mois de novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Yhuel à Arzano, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Anne BORRY, Maire d'Arzano.

**Etaient présents** : BORRY Anne, EVENNOU Jean-Luc, LE ROCH Marie-Françoise, HELOU Annie, GUEGUIN Gisèle, PHILIPPOT Gontran, TANGUY Patrick, CLAVIER Nathalie, VALEGANT Jacques, LUCHIER-TANGUY Sandrine, DE MOUCHERON Cosme, DE PENFENTENYO Aude

**Absents** : LE GLEUT Jean-Paul, ayant donné procuration à VALEGANT Jacques ; CORDROC'H Jacques, ayant donné procuration à EVENNOU Jean-Luc ; LAVISSE Clotilde ayant donné procuration à BORRY Anne.

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers présents	Nombre de votants
15	12	15

**Secrétaire de séance** : GUEGUIN Gisèle

**Date de convocation** : 23/10/2020

**Date d'affichage** : 03/11/2020

#### **Objet de la délibération** : Convention relative à l'accès des bibliothèques du réseau Matilin à la base Electre

Madame le Maire explique que Quimperlé Communauté a développé des actions en faveur de la culture en inscrivant dans ses statuts la mission de « Promotion de la lecture publique par la coordination du réseau des médiathèques-bibliothèques du territoire, la gestion du réseau informatique, la mise en place d'actions culturelles associées ».

Dans le cadre de cette mission, Quimperlé Communauté offre aux bibliothèques/médiathèques l'accès à une base bibliographique commune permettant :

- De récupérer des notices pour le catalogue commun à partir d'une base bibliographique de référence
- De récupérer les vignettes de couverture des livres, DVD et CD pour le catalogue en ligne du portail Matilin.bzh.
- D'optimiser la recherche documentaire et la préparation des commandes réalisées par le personnel de bibliothèques, grâce à un outil commun permettant notamment la consultation de la disponibilité des documents chez les éditeurs et le partage de fichiers.

La convention a donc pour objectif de définir les modalités d'accès des bibliothèques/médiathèques du réseau Matilin à la Base Livres du site Electre.com, dont l'abonnement annuel est souscrit par Quimperlé Communauté.

Madame le Maire informe que la convention sera annexée à la délibération.

**ENTENDU** l'exposé de Madame le Maire,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

**AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention de partenariat entre Quimperlé Communauté et la commune d'Arzano relative à l'accès des bibliothèques du réseau Matilin à la base Electre.

**Vote : 15 voix pour**

Pour extrait certifié conforme

Anne BORRY  
Maire d'Arzano

